

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 20 mai 2025, à 20 heures, salle du conseil municipal à la mairie sous la présidence de madame Rose-France FOURNILLON, maire.

I – Appel nominal et désignation d'un secrétaire de séance

Membres présents : Mme Rose-France FOURNILLON ; M. Bruno GRANGE ; Mme Marie-Pascale STÉRIN ; Mme Florence SCHREINEMACHER ; M. Bernard PAGET ; Mme Dominique DECQ-CAILLET ; M. Marc LANASPÈZE ; Mme Catherine GABAUDE ; M. Jean-Luc DUPERRIER ; Mme Frédérique LOSKA ; Mme Martine LEVY-NEUMAND ; M. Jean-François FARGIER ; Mme Camille LETARD ; M. Jean-Lionel AMBLARD ; M. Yves JAILLARD ; Mme Suzanne JAMBON ; Mme Sylvie BERERD ; M. Denis CAVERT ; Christelle TEIXEIRA VALPASSOS ; M. Guy CAPPEAU ; M. Roland ROBERT ; M. Éric MABIALA ; Mme Sylvie PETETIN ; M. Guy ROYOLE-DÉGIEUX.

Membres absents excusés : M. Thierry MARTIN a donné procuration à Jean-François FARGIER ; M. Damien PAUME a donné procuration à M. Yves JAILLARD ; Mme Aude GIROUX a donné procuration à Mme Suzanne JAMBON ; M. Christophe PONCHON a donné procuration à M. Jean Lionel AMBLARD.

Membre absent : M. Illan BALIARDO

Secrétaire de séance désignée : Martine LEVY-NEUMAND

II - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

III – Tirage au sort des jurés d'assises 2026

Le tirage au sort des jurés en vue d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury d'Assises 2026 est lancé. Le tirage s'effectue à partir de la liste électorale via le logiciel de gestion des élections de la commune. A l'issue de ce tirage au sort, les 21 personnes concernées en seront informées individuellement par courrier. Le tirage au sort qui a eu lieu ne constitue qu'un stade préparatoire dans la désignation des jurés, la liste définitive ne sera établie qu'ultérieurement par la commission réglementaire présidée par le Président de la cour d'assises.

IV – Retour en images et informations diverses

Retour en images

Vendredi 21 mars – Journée nationale des ATSEM et carnaval de l'école Grégoire.

Vendredi 28 mars – Repas des seniors dardillois

Fin mars – Le lycée Rabelais de Dardilly est devenu vice-champion de France UNSS de badminton dans la catégorie des Lycées professionnels.

Lundi 31 mars – Signature avec Olivier Morel, Directeur Territorial de la Banque des Territoires, d'un contrat d'emprunt de 4 millions d'euros au nom de la commune pour financer les investissements nécessaires à la construction du groupe scolaire Rose Dione.

Mercredi 2 avril – Réception de la boîte à livres du Paillet – budget participatif 2024.

Mercredi 2 avril – Lancement officiel du podcast « Ecouter Dardilly ».

Dimanche 6 avril – Course solidaire organisée par le Conseil des Jeunes au profit d'Action contre la Faim.

Lundi 7 avril - Visite de l'entreprise dardilloise ITEN, spécialisée dans la conception et la fabrication de micro-batteries tout solide visant les marchés de l'électronique et lauréate du titre « France 2030 », en

présence de Marie-Hélène Mathieu, Conseillère régionale et Fabienne Buccio, Préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Jeudi 10 avril – L'association La Dégaine a reçu la visite de Bernard Paget, Adjoint à la vie sportive et de Florestan Groult, vice-président de la Métropole de Lyon, venus saluer l'engagement de l'association en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses activités.

Vacances de printemps – Des activités diversifiées, ludiques et pédagogiques, toujours très appréciées au centre de loisirs municipal et à la salle des jeunes !

Lundi 27 avril – Inauguration de la VL8 entre La Tour de Salvagny et Charbonnières en passant par Dardilly.

Jeudi 8 mai – Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945.

Jeudi 15 mai – Visite du chantier du futur groupe scolaire Rose Dione.

Jeudi 15 mai – Réception du parcours sportif – Budget participatif 2024.

Jeudi 15 mai – Conférence parlons-en : « Le Ny, de Dardilly aux toits de Notre-Dame de Paris ».

Samedi 17 mai – Inauguration de la balade de la transition

Samedi 17 et dimanche 18 mai – 8e édition du tournoi des Plumes Dardil'oies du Badminton Club Dardilly

Informations diverses

Budget participatif : 3, 2, 1, votez !

Du 15 mai au 15 juin, votez pour votre projet préféré !

Vous avez été nombreux à proposer vos idées et elles ont été rigoureusement analysées par un comité composé d'élus et de services de la mairie au regard de critères bien précis :

- Correspondre à un budget d'investissement de 20 000 € maximum
- Entrer dans les compétences de la commune,
- Ne pas nécessiter de coût d'exploitation,
- Bénéficier gratuitement à tous les habitants

Maintenant, place au vote : choisissez les projets que vous souhaitez voir se réaliser parmi les 11 propositions retenues !

Les projets ayant recueilli le plus de suffrages seront réalisés par la commune de Dardilly, dans la limite du budget de 20 000 €. **Rendez-vous sur jeparticipe.dardilly.fr**

Ouverture de 3 nouveaux commerces à L'Esplanade

- Terres Lyonnaises
- Café Marcel
- Mangia Forte

Les élus à votre rencontre

Samedi 24 mai, les élus de la commune viennent à votre rencontre de 9h30 à 11h30 sur le site de L'Esplanade

Cette matinée sera l'occasion d'échanger sur les projets de la commune, les sujets d'actualité de votre quartier et de poser vos questions aux élus

Elle vous permettra aussi de découvrir l'espace ouvert, désormais libéré de toute barrière. La Métropole de Lyon et la commune de Dardilly ont en effet tout mis en œuvre pour réceptionner les espaces et les ouvrir aux beaux jours au grand public.

Atelier – la place du sucre dans notre alimentation

Cette année, le CCAS de la commune met à l'honneur la nutrition, un élément clé pour le bien-être et la santé au quotidien.

À cette occasion, participez à l'atelier « Le sucre, 1er carburant du corps : comprendre sa place dans notre alimentation », en partenariat avec la Maison de santé Porte de Lyon.

Au programme : un atelier ludique et participatif pour les parents et enfants à partir de 8 ans animé par Mallauray Hernandez, Diététicienne Nutritionniste

Rendez-vous le mercredi 4 juin de 10h à 12h à L'Aqueduc

Renseignements et inscriptions auprès du CCAS, les matins de 8h30 à 12h30 ccas@mairie-dardilly.fr / 04 78 66 31 47

Fête de l'amitié : retenez vos 20, 21 et 22 juin !

La Fête de l'amitié fera revivre la tradition des fêtes de village du 20 au 22 juin.

Au programme : une multitude d'animations gratuites, organisées avec les habitants, les associations

et les commerçants et accessibles à tous, aux Dardillois de tous âges. Autant de moments conviviaux à partager, pour fêter ensemble l'arrivée de l'été ! Pour en savoir plus : dardilly.fr

Collecte des déchets verts de printemps

Le point de collecte des déchets verts ouvre ses portes pour le printemps !

Objectifs : faciliter la vie des habitants, désengorger la déchèterie de Champagne et offrir une solution au brûlage interdit dans le département.

Rendez-vous les 24 mai et 7 juin, sur le parking du Dodin, devant le lycée Rabelais.

Gratuit et réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon.

V – Décisions du maire par délégation du conseil municipal

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°037_DL2020 du conseil municipal en date du 16 juin 2020, elle a pris les décisions suivantes :

1 - Signature entre la commune de Dardilly et les entreprises AXIMA / SDC / groupement JACQUARD ESPACES VERTS / GREEN STYLE d'un avenant n°3 à leur acte d'engagement respectif relatif aux travaux de création des parkings du chemin Neuf et du cimetière :

AXIMA - Lot 01 - Terrassement VRD

SDC - Lot 02 - Béton de surface

Groupement JACQUARD ESPACES VERTS / GREEN STYLE - Lot 03 - Espaces verts / mobilier

Cet avenant n°3 a pour objet la modification de « l'article 7.3 – Modalité de révision des prix » de l'acte d'engagement, selon les modalités suivantes :

7.3 - MODALITES DE REVISION DES PRIX

Le coefficient de révision Cn applicable pour le calcul d'un acompte et du solde est donné par la formule :

$C_n = 0.15 + (0.85 \times \ln-3/\ln)$

Avec l'ovaleur de l'index du mois d'établissement des prix (janvier 2024)

$\ln-3$ valeur de l'index trois mis avant le mois de réalisation des prestations

La révision est mensuelle : u coefficient différent chaque mois est donc appliqué.

2 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise CPB d'un avenant n°1 à l'acte d'engagement relatif à la construction du Groupe scolaire Rose Dione – Lot 05 – menuiseries extérieures – occultations - métallerie ayant pour objet la création d'un ensemble menuisé au droit de la façade nord extérieur dû à la construction d'une salle de classe élémentaire supplémentaire d'un montant total de **18 000 € TTC**.

3 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise THALMANN d'un avenant n°2 à l'acte d'engagement relatif à la construction du nouveau groupe scolaire - Lot 07 – menuiseries intérieures - mobilier ayant pour objet le remplacement des tableaux triptyques prévus au marché par des tableaux coulissants d'un montant de **4 140 € HT** et l'équipement complet de la salle de classe Extension pour un montant de **12 883,28 € HT**. Montant total de l'avenant **20 427,94 € TTC**.

4 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise AUBONNET d'un avenant n°1 à l'acte d'engagement relatif à la construction du nouveau groupe scolaire - Lot 09 – sols souples ayant pour objet la mise en œuvre de sols souples sur l'intégralité de la surface de la nouvelle salle de classe prévue initialement en extension. Montant de l'avenant **2 642,40 € TTC**.

5 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise JEAN MOOS d'un avenant n°2 à l'acte d'engagement relatif à la construction du nouveau groupe scolaire - Lot 11 – chauffage – ventilation – plomberie sanitaire ayant pour objet des travaux de CVC dans la nouvelle salle de classe prévue initialement en extension. Montant de l'avenant **13 674,77 € TTC**.

6 – Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise CVC EVOLUTION d'un acte d'engagement relatif à la mise en place d'une ventilation double flux sur le pôle petite enfance pour un montant de **148 800 € TTC**.

7 - Restructuration de la maison Paturel en vue de la création d'un pôle petite enfance : À la suite de la

commission d'appel d'offres du 24 mars 2025, les notifications des marchés ont été envoyées aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
01 - DEMOLITION – MACONNERIE	MACONNERIE DU CLUZEL (MDC) 34 rue de Bourgogne - 69800 Saint Priest	638 892,90	766 671,48
02 - CHARPENTE BOIS - MOB - COUVERTURE - ZINGUERIE - BARDAGE BOIS	BOURDON FRERES 81 chemin Mayer - 01380 Saint Cyr sur Menthon	208 953,91	250 744,69
03 - ETANCHEITE	ADT ETANCHEITE 19 rue d'Arsonval - 69680 Chassieu	12 949,57	15 539,48
04 - ENDUITS DE FACADES - ITE LAINE DE BOIS	ROLANDO & POISSON 3 rue Raspail - BP 101 - 69192 Saint Fons cedex	200 309,97	240 371,96
05 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	BERGANIN SAS 650 rue de Narvick - BP 443 - 38550 Saint Maurice l'Exil	186 390,00	223 668,00
06 - SERRURERIE - METALLERIE	AOMT66 chemin des Potences - Pontcharra sur Turdine - 69490 Vindry sur Turdine	90 882,00	109 058,40
07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIER	ETABLISSEMENT GUILLON 12 rue Frédéric Mistral - 38370 Les Roches de Condrieu	169 629,88	203 555,86
08 - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	GUELPA PÈRE ET FILS 356 rue de la Chapelle - 69400 Gleizé	131 560,13	157 872,16
09 - PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	GUELPA PÈRE ET FILS 356 rue de la Chapelle - 69400 Gleizé	30 135,33	36 162,40
10 - CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	SOCIETE NOUVELLE DE CARRELAGE (SNC) ZA des Andrés - 95 rue Pré Magne - 69126 Brindas	61 233,00	73 479,60
11 - SOLS SOUPLES	COURBIERE ET FILS 175 impasse des Grandes Terres - ZA de Bellevue - 69610 Souzy	34 079,82	40 895,78
12 - ASCENSEUR	TK ELEVATOR 39 rue Jules Guesde - 69230 Saint Genis Laval	26 350,00	31 620,00
13 - MONTE CHARGE	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS (NSA) 25-31 ancienne route d'Irigny - 69530 Brignais	14 000,00	16 800,00
14 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION	SARL MARTIN Frédéric 31 rue de la Convention - Parc d'activités Garigliano - 38200 Vienne	356 318,00	427 581,60
15 - ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	YSO ELECTRIQUE ZA du Sardon - 42800 Genilac	122 000,00	146 400,00
16 - VRD	AXIMA 214 rue Marius Berliet - Arnas – CS40039 - 69652 Villefranche sur Saône	116 032,30	139 238,76
17 - ESPACES VERTS - CLOTURES - MOBILIER	SAS GREEN STYLE Mandataire du groupement : 19 chemin de la Lône - 69310 Oullins Pierre Bénite - Mandataire du groupement : GREEN STYLE/JACQUARD ESPACES VERTS	322 006,88	386 408,26
18 - EQUIPEMENTS DE CUISINE	MARESCOL 18 rue Louis Saillant - 69120 Vaulx en Velin	16 729,38	20 075,26

2 738 453,07	3 286 143,68
--------------	--------------

8 - Signature d'un arrêté portant sur la réalisation d'un contrat de Prêt Secteur Public Local (PSPL) d'un montant de **4 000 000 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction d'un groupe scolaire situé Avenue de Verdun à Dardilly.

9 - Signature d'un arrêté portant sur la tarification des séjours 2025 pour les enfants de 7 à 17 ans.

10 - Signature d'un arrêté portant sur la tarification de la formation approfondissement BAFA du 28 avril au 03 mai 2025 organisée par le service Enfance Jeunesse.

11 - Signature d'un arrêté portant sur la fermeture temporaire du site Beach Volley de Dardilly le 04 mai 2025.

12 - Signature d'un arrêté portant sur la fermeture temporaire du site Beach Volley de Dardilly les 21 et 22 juin 2025.

13 - Signature d'un arrêté portant sur la tarification des activités du mercredi matin pour les enfants de 3 à 6 ans – Ecole Municipale des Sports.

VI – Délibérations à l'ordre du jour

Enfance et jeunesse

1 – Demande de subvention - Ecole Rose DIONE - Aide à l'investissement de la Métropole 2025

Rapporteur : Rose-France FOURNILLON

Afin d'accompagner les 58 communes de son périmètre territorial, la Métropole de Lyon a, par délibération du conseil n° 2024-2121 du 29 janvier 2024, adopté le régime d'une nouvelle aide en investissement, fondée sur les dispositions du I de l'article L 1111-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil de Métropole du 29 janvier 2024 a reconduit ce dispositif avec une nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros.

Les dossiers de subvention doivent être déposés avant le 15 juin 2025.

Madame le Maire précise que cette aide vise de nouveau les efforts entrepris par les communes pour répondre aux défis écologiques sur leur territoire et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés.

Elle complète toujours l'ensemble des outils fiscaux et financiers, aujourd'hui mobilisés par la Métropole à l'attention des communes, en donnant un effet levier à des projets portés par les maires et cohérents avec les priorités des politiques publiques que la Métropole poursuit.

Il se trouve que cette aide s'inscrit en complémentarité de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de la Métropole. Son développement, sur la durée du mandat, permet de promouvoir des opérations renforçant la résilience des communes et de la Métropole. En effet, ce nouveau dispositif vise à soutenir la réalisation de projets municipaux, par le versement de subventions d'équipement.

Les volumes financiers dédiés à l'aide à l'investissement des communes sont gérés en tranches annuelles d'autorisations de programme, ouvertes à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

A la différence de 2024 (10 millions d'euros), la tranche annuelle 2025 de l'aide a été fixée à 5 millions d'euros. Les crédits de paiement seront mobilisés selon l'avancement des projets municipaux subventionnés.

Pour l'année 2025, la commune doit être maître d'ouvrage du projet et apporter à ce titre au moins 20 % de son financement. La Métropole de Lyon finance un taux compris entre 10 à 60 % de l'estimation hors taxes subventionnable.

Les dépenses subventionnables sont :

- les travaux d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles, d'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ou d'infrastructures sportives ;
- les travaux de rénovation énergétique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux destinés à accueillir ou dédiés à un service à la population.

Afin de répondre à une croissance démographique soutenue et assurer un accueil de qualité des élèves

sur son territoire, la commune de Dardilly a décidé d'engager une opération de construction d'une nouvelle école afin de remplacer le groupe scolaire existant des Noyeraies.

Ce projet permettra la création de nouvelles capacités d'accueil et proposera un équipement à la fois moderne et remarquable : une école inclusive, intégrant les évolutions et innovations pédagogiques, exemplaire d'un point de vue environnemental et de la qualité d'usages, un équipement s'inscrivant dans le projet d'écoquartier de l'Esplanade.

Par la délibération n°056_DL2021 en date du 19 octobre 2021, le conseil municipal de Dardilly a approuvé la nature du programme général de la future école des Noyeraies.

Ce projet comprend :

- une école maternelle de 6 classes,
- une école élémentaire de 12 classes + 1 ULIS,
- des locaux des personnels et médico-sociaux,
- des espaces d'activités communes dédiés aux temps périscolaires (salle de sport, salles pédagogie innovante, activités artistiques, lecture),
- un restaurant scolaire / office satellite (395 repas/j),
- des locaux techniques et logistiques,
- des aménagement des espaces extérieurs et abords.

Ce nouveau groupe scolaire répond aux performances énergétiques de la RE2020.

Madame le Maire rappelle, pour mémoire en 2023, la Métropole de Lyon a accordé une première tranche de subvention de 600 000 € hors taxes sur le montant prévisionnel de 11 300 000 € hors taxes.

Madame le Maire a écrit le 25/10/2023 au Président de la Métropole pour remercier de la subvention allouée en 2023 et signifier son engagement à déposer une seconde tranche pour le même projet l'année suivante.

En conséquence, la commune a sollicité en 2024 la Métropole de Lyon pour obtenir ce qui semblait devoir être une seconde aide de 600 000 € hors taxes, à l'instar des 10 % de subvention obtenue par certaines communes sur des projets de groupes scolaires identiques.

Or, la commune de Dardilly a reçu une réponse négative sur ce second dossier.

Madame le Maire sollicite de nouveau en 2025 auprès du conseil municipal l'autorisation de présenter une nouvelle demande de subvention auprès de la métropole de Lyon pour la construction de ce nouveau groupe scolaire estimé à 600 000 € hors taxes pour cette tranche 2 de l'aide aux communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ De considérer en 2025 cette nouvelle demande de subvention pour la construction du nouveau groupe scolaire des Noyeraies comme la tranche 2 dans le cadre de l'aide métropolitaine pour un montant estimé de 600 000 € hors taxes ;

2°/ D'autoriser madame le maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'aide aux communes.

Petite enfance

2 – Demande de subvention - EAJE Paturel - Aide à l'investissement de la Métropole 2025

Rapporteur : Rose-France FOURNILLON

Afin d'accompagner les 58 communes de son périmètre territorial, la Métropole de Lyon a, par délibération du conseil n° 2024-2121 du 29 janvier 2024, adopté le régime d'une nouvelle aide en investissement, fondée sur les dispositions du I de l'article L 1111-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil de Métropole du 29 janvier 2024 a reconduit ce dispositif avec une nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros.

Les dossiers de subvention doivent être déposés avant le 15 juin 2025.

Madame le Maire explique de nouveau que cette aide vise de nouveau les efforts entrepris par les

communes pour répondre aux défis écologiques sur leur territoire et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés.

Elle complète toujours l'ensemble des outils fiscaux et financiers, aujourd'hui mobilisés par la Métropole à l'attention des communes, en donnant un effet levier à des projets portés par les maires et cohérents avec les priorités des politiques publiques que la Métropole poursuit.

Cette aide s'inscrit en complémentarité de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de la Métropole. Son développement, sur la durée du mandat, permet de promouvoir des opérations renforçant la résilience des communes et de la Métropole. En effet, ce nouveau dispositif vise à soutenir la réalisation de projets municipaux, par le versement de subventions d'équipement.

Les volumes financiers dédiés à l'aide à l'investissement des communes sont gérés en tranches annuelles d'autorisations de programme, ouvertes à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Madame le Maire annonce qu'à la différence de 2024 (10 millions d'euros), la tranche annuelle 2025 de l'aide a été fixée à 5 millions d'euros. Les crédits de paiement seront mobilisés selon l'avancement des projets municipaux subventionnés.

Pour l'année 2025, la commune doit être maître d'ouvrage du projet et apporter à ce titre au moins 20 % de son financement. La Métropole de Lyon finance un taux compris entre 10 à 60 % de l'estimation hors taxes subventionnable.

Madame le Maire explicite les dépenses subventionnables sont que :

- les travaux d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles, d'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ou d'infrastructures sportives ;
- les travaux de rénovation énergétique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux destinés à accueillir ou dédiés à un service à la population.

Afin de répondre à une croissance démographique soutenue et assurer un accueil de qualité des jeunes enfants sur son territoire, la commune de Dardilly a décidé d'engager une opération de réhabilitation de bâtiment « la maison Paturel ».

Ce projet permettra la création d'un EAJE de 35 places avec une capacité de surnombre de 15 %.

Il sera proposé un établissement à la fois moderne et remarquable, exemplaire d'un point de vue environnemental et de la qualité d'usages, un équipement s'inscrivant dans le projet d'écoquartier de l'Esplanade.

Par la délibération n°048_DL2024 en date du 25 septembre 2024, le conseil municipal de Dardilly a approuvé la nature du programme général de l'EAJE Paturel qui comprend :

- en RDC, une unité de vie pour les petits : 10 places + 2 places accueil en surnombre ;
- en RDC, une unité de vie pour les moyens : 12 places + 2 places d'accueil en surnombre ;
- en RDC, une salle de repas et deux bureaux
- à l'étage, une unité de vie dédiée à l'accueil des plus grands : 14 places + 2 places en surnombre
- à l'étage, des espaces d'activités complémentaires avec salle de motricité et salle sensorielle.

Madame le Maire ajoute ce nouvel établissement répond aux performances énergétiques de la RE2020 et sera équipé d'un dispositif de chauffage par géothermie sur sondes et d'une isolation par l'extérieur à base de fibre de bois. Les interventions sur le bâti seront opérées dans le respect du changement de destination et de la préservation du caractère patrimonial imposés au PLU-H.

Concernant les espaces extérieurs, ils seront traités en cohérence avec la zone agricole voisine tant pour les accès et le parvis que pour les jardins pédagogiques et les espaces végétalisés d'évolution des enfants.

Lors de la séance d'approbation du projet, le Conseil municipal a approuvé un coût prévisionnel de 2 649 930 € hors taxes. Suite à la commission d'appel d'offres du 24 mars 2025, les notifications des marchés pour le projet sont de 2 738 453 € hors taxes.

Madame le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande de subvention à un taux de 20 % auprès de la Métropole de Lyon pour la somme estimée à 547 690 € hors taxes pour cette tranche 1 de l'aide aux communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR décide

1°/ De présenter une demande de subvention à un taux de 20 % auprès de la Métropole de Lyon pour la somme estimée à 547 690 € hors taxes pour cette tranche 1 dans le cadre de l'EAJE Maison Paturel de l'aide aux communes ;

2°/ D'autoriser madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'aide aux communes.

Environnement

3 – Espace nature sensible 2025 « vallons de Serres, des Planches et de la Beffe » - convention de délégation de gestion

Rapporteur : Marc LANASPÈZE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Dardilly, la commune de Charbonnières-les-Bains, la commune d'Écully, la commune de La Tour de Salvagny et la Métropole de Lyon mettent en œuvre une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel (et agricole) remarquable, le site des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

Marc LANASPÈZE rappelle que ce site est inscrit dans le réseau des Projets nature. Il s'agit d'un dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon. Les objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Le cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation du site des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe a évolué.

En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) a confié, à la Métropole, une compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence a modifié les relations établies entre les communes porteuses de Projet nature/espace naturel sensible et la Métropole.

Marc LANASPÈZE signale qu'il est ainsi proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, en application de l'article L.3633-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), entre les communes et la Métropole de Lyon.

En accord avec les autres communes, la commune de Dardilly est désignée « pilote du projet » et réalise, pour le compte de la Métropole de Lyon, la programmation 2025.

En tant que commune pilote, Dardilly se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion.

Les communes participantes apportent leur aide à la commune pilote dans la mise en œuvre du projet et l'accompagnent dans son pilotage.

Le programme d'actions 2025 validé entre les partenaires comprend, en investissement, pour un montant maximum de 68 000,00 € TTC :

- les actions permettant une meilleure connaissance des espaces naturels et notamment un inventaire faunistique et floristique et le suivi des populations d'amphibiens,
- les actions de mise en œuvre du projet et notamment une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le programme d'actions 2025 validé entre les partenaires comprend, en fonctionnement, pour un montant maximum de 47 000,00 € TTC :

- un programme d'animations pédagogiques à destination des écoles des 4 communes, du grand public et du jeune public.
- la coordination du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de délégation de gestion pour les vallons de Serres, des Planches et de la Beffe pour l'année 2025,

Guy ROYOLE-DÉGIEUX demande les résultats des études de ce plan nature.

Marc LANASPÈZE entend la remarque et répond que les études lui seront communiquées car c'est un travail partenarial avec les 4 communes très productif. Il illustre les actions réalisées en 2024.

Jean-Luc DUPERRIER suggère que l'on puisse déposer des fiches sur un site internet à disposition de tous.

Marc LANASPÈZE répond par l'affirmative pour la transmission des études car il n'y a rien de mystérieux.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions 2025, son plan de financement et de l'autoriser à signer la convention de délégation de gestion qui s'y rattache.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR décide

1°/D'approuver le programme d'actions 2025 pour le Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, ainsi que son plan de financement,

2°/ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de gestion, et tout autre document, qui s'y rattache.

Enfance et jeunesse

4 – Convention d'application du contrat d'association de l'école Saint-Joseph

Rapporteur : Florence SCHREINEMACHER

Le 25 mars 2025, le conseil municipal a décidé d'approuver la convention d'application du contrat d'association de l'école Saint-Joseph, fixant le montant de la subvention pour l'année 2025 à 204 730 €.

Cette délibération ne faisant pas référence aux effectifs de l'école St Joseph de 2024/2025 mais à ceux de 2023/2024, il convient de remplacer la délibération précédente par une nouvelle délibération.

Pour rappel :

A la demande de l'école privée Saint-Joseph, un contrat d'association a été établi entre l'État et l'école par les services préfectoraux.

Le 24 mars 2006, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à ce contrat d'association en ce qui concerne les élèves des classes élémentaires (CP-CE1-CE2-CM1- CM2).

Depuis, le décret d'application de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 article 11 pour une école de la confiance rend l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans. L'obligation du financement des élèves de maternelles résultant de la loi s'impose donc à la commune.

L'école Saint-Joseph doit bénéficier de la participation financière de la ville calculée en fonction des dispositions législatives précisées par la circulaire ministérielle n° 05-206 du 2/12/2005, soit par référence au coût moyen de scolarisation engagé par la ville pour les élèves des écoles publiques comparables.

En respectant les éléments mentionnés dans la circulaire, un projet de convention entre la ville et l'OGEC a été établi pour régler les modalités du versement de la contribution forfaitaire à la charge de la ville.

Le montant de la subvention est égal :

- Nombre d'enfants des classes élémentaires et maternelles de l'école privée résidant à Dardilly x forfait communal.

Sur la base du Compte administratif de 2024 :

- Le forfait communal par élève en élémentaire est de 531,50 €
- Nombre d'élèves d'élémentaire fréquentant l'école privée : 168 dardillois
- Montant des dépenses de fonctionnement en élémentaire : 89 292 €
- Le forfait communal par élève en maternelle est de 1 475,50 €

- Nombre d'élèves de maternelle fréquentant l'école privée : 82 dardillois
- Montant des dépenses de fonctionnement en maternelle : 120 991 €

La subvention totale à l'école privée Saint Joseph pour l'année 2025 s'élève donc à 210 283 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR décide

1°/ D'annuler et de remplacer la délibération N°18_DL2025 du 25/03/2025.

2°/ De fixer à 531,50 € le montant par élève élémentaire et à 1 475,50 € par élève maternelle la participation de la commune à verser à l'école Saint-Joseph au titre de l'année scolaire 2024/2025 déterminé par rapport à la moyenne des dépenses engagées par la commune pour les élèves des établissements publics et constaté au compte administratif 2024.

3°/ D'approuver la convention d'application du contrat d'association signé entre la commune et l'OGEC, ci-annexée.

4°/ D'autoriser madame le Maire à signer la convention d'application du contrat d'association.

5°/ Que les dépenses correspondantes seront prélevées au compte 65748 du budget de l'exercice en cours.

Ressources humaines

5 – Modification tableau des emplois - Recrutement d'un agent suite au départ en retraite de la direction du Pôle Ressources

Rapporteur : Bruno GRANGE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite du départ en retraite de la directrice du pôle ressources, il a été nécessaire de recruter un nouvel agent dans un processus qui s'est avéré fructueux malgré un contexte de tensions dans le secteur concerné.

Bruno GRANGE rappelle que les missions principales dévolues à ce poste de direction du pôle ressources sont liées à:

Dans le secteur des Ressources Financières :

- Participer à la définition et la mise en œuvre de la stratégie financière, budgétaire et fiscale de la collectivité avec un rôle de conseil ;
- Dimensionner et affecter les ressources financières aux politiques publiques portées par la collectivité et adaptées aux besoins des services ;
- Élaborer les outils de prospective (PPI) ainsi que les documents d'appui (lettre cadrage budgétaire, débat et rapport d'orientation budgétaire) et de présentation aux élus ;
- Management des référents budgétaires et comptables du service ;

Dans le secteur des Ressources Humaines :

- Aider à la co-construction de démarches transversales d'organisation RH et accompagner les services dans leur mise en œuvre de leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Assurer une aide à la décision des élus et de l'encadrement en élaborant des scénarios prospectifs et des propositions en cohérence avec les orientations politiques, les réformes statutaires et les lignes directrices de gestion.
- Management des référents RH carrières et paies et les accompagner pour élaborer et mettre en place des démarches prospectives et outils en matière de politique RH.

Bruno GRANGE ajoute que l'agent recruté étant titulaire du grade de rédacteur principal de 2eme classe et comme aucun poste n'est disponible sur ce grade dans le tableau des emplois, Madame le Maire propose de créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe à compter du 1^{er} juillet 2025.

Vu l'avis du comité social territorial.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1^{er} juillet 2025 :

+ 1 rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent – catégorie B

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2025, compte 64.

Ressources humaines

6 – Modification tableau des emplois - Recrutement au sein du Pôle Ressources d'une coordinatrice de gestion financière et budgétaire, suite à un départ en retraite et une mutation

Rapporteur : Bruno GRANGE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que à la suite d'un départ en retraite et d'une mutation au Pôle Ressources, il a été nécessaire de recruter une coordinatrice de gestion financière et budgétaire, avec une période de formation au poste pour assurer le remplacement dans les meilleures conditions.

Bruno GRANGE explicite les missions principales dévolues à ce poste sont liées :

- à la participation du processus de préparation budgétaire (construction des budgets de fonctionnement et d'investissement et appui technique au services, préparation de la lettre de cadrage budgétaire)

- au suivi et au contrôle de l'exécution budgétaire (validation des bons de commande d'investissement, mandatement des emprunts)

- à la coordination, la gestion et le contrôle des procédures budgétaires et comptables (suivi administratif des conventions et des contrats, de l'actif et des régies)

- à la stratégie financière de la collectivité (conduire l'analyse financière et gérer les outils d'aide à la décision, suivi de la dette)

- à l'optimisation des ressources fiscales et financière (déclaration FCTVA, vérification des taxes à payer, suivi des recettes fiscales)

Bruno GRANGE précise que l'agent recruté étant titulaire d'un grade différent que celui ouvert au tableau des emplois, il est nécessaire de transformer le poste pour qu'il corresponde au grade détenu par le nouvel arrivant.

Afin de procéder à ce changement, Madame le Maire propose la transformation suivante à compter du 1^{er} juin 2025 :

Poste d'origine	Temps de travail	Créé par délibération	Nouveau poste
Rédacteur	Temps complet	060-DL2024 du 12/11/2024	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu l'avis du comité social territorial.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1^{er} juin 2025 :

- 1 rédacteur à temps complet

- + 1 adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent – catégorie C

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2025, compte 64.

Ressources humaines

7 – Modification tableau des emplois - Recrutement d'un agent au service logistique suite à mutation interne

Rapporteur : Bruno GRANGE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite d'un départ d'un agent ayant entraîné une mutation interne du service logistique au service bâtiment, il a été nécessaire de recruter un nouvel agent au service logistique.

Bruno GRANGE détaille les missions dévolues à ce poste :

- assurer la mise en place des installations techniques mises à disposition du public (dont les manifestations).
- assurer des travaux de maçonnerie et la pose des divers mobiliers et équipements extérieurs.
- assurer le transport et la manutention de matériels divers, préparer les commandes et le stockage de marchandises et produits d'entretien.
- assurer la propreté des espaces urbains.
- être polyvalent sur de la petite mécanique sur le parc véhicules de la mairie.

Bruno GRANGE souligne que l'agent recruté étant titulaire d'un grade différent que celui ouvert au tableau des emplois, il est nécessaire de transformer le poste pour qu'il corresponde bien au grade détenu par le nouvel arrivant.

Afin de procéder à ce changement, Madame le Maire propose la transformation suivante à compter du 1^{er} juin 2025 :

Poste d'origine	Temps de travail	Créé par délibération	Nouveau poste
Adjoint technique territorial	Temps complet	074-DL2022 du 17/11/2022	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe

Vu l'avis du comité social territorial.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1^{er} juin 2025 :

- 1 adjoint technique territorial à temps complet
- + 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent – catégorie C

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2025, compte 64.

Ressources humaines

8 – Modification tableau des emplois - Recrutement emplois non permanents d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Bruno GRANGE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire indique également au Conseil Municipal que pour maintenir la qualité du service public, il est nécessaire de prévoir 4 postes saisonniers en renfort pour la période estivale :

- au service logistique (3 mois),
- au service des espaces verts (1 mois),
- au service bâtiment (1 mois),
- à l'Aqueduc (1 mois).

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité notamment en raison des congés.

Afin de procéder à cette organisation sur les grades concernés par le statut de la fonction publique territoriale, Madame le Maire propose de créer 3 postes non permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00 hebdomadaires) et un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (35h00 hebdomadaires) pour lui permettre de recruter des agents contractuels.

Vu l'avis du comité social territorial,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ De créer :

- 1 emploi non permanent à temps complet, relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions au service logistique pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} mai.
- 1 emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions au service bâtiment pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} juillet.
- 1 emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions au service espaces verts pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} août.
- 1 emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions au service culturel pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} juin.

2°/ La rémunération afférente à ces emplois correspondra à l'échelon détenu par ces agents – catégorie C échelle C1.

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2025, compte 64.

Finances

9 – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Bruno GRANGE

Suite au budget primitif 2025 approuvé le 25 mars 2025, madame le maire propose la décision modificative n° 1 ci-dessous.

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
739118	Autres restitutions au titres des dégrèv s/contrib directes	-160 000,00	70323	Redevance occupation du domaine publics	20 285,00
739218	Autres prélèv pour revers de fiscalités entre collectivités	162 081,00		Total CHAPITRE 70 : Produits des sces du domaine et vtes div	20 285,00
	TOTAL CHAPITRE 014 : Atténuation de produits	2 081,00	73212	Dotation de solidarité communautaire	-13 227,00
6541	Créances admises en non valeur	8 780,00		Total CHAPITRE 73 : Impôts et taxes (sauf 731)	-13 227,00
6542	Créances éteintes	107,00	741121	Dotation de Solidarité Rurale	11 963,00
65748	Subv de fonctionnement Pers de droit privé	5 553,00		Total CHAPITRE 74 : Dotations et participations	11 963,00
6585	Intérêts moratoires	10 000,00	755	Dépôts et pénalités perçus	5 000,00
	TOTAL CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante	24 440,00	75888	Autres produits de gestion courante	2 500,00
				Total CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante	7 500,00
	023 - Virement à la section d'investissement	12 000,00	777	Quote part subv invest transférée cpte résultat	12 000,00
				Total chapitre 042 : Opérations d'ordre de transf. entre sections	12 000,00
				TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 521,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 521,00			
Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant
139151	Subv transf cpte résultat grpt de rattachement	4 000,00			
13916	Subv transf cpte résultat autres EPL	4 000,00			
139362	Subv transf cpte résultat DSIL	2 000,00			
13918	Subv transf cpte résultat - autres	2 000,00			
	Total chapitre 040 : Opérations d'ordre de transf. entre sections	12 000,00		021 - Virement de la section de fonctionnement	12 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
	Total chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	5 000,00		Total chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	5 000,00
458125	Opération sous mandat/Projet nature 2025	115 000,00	458225	Opération sous mandat/Projet nature 2025	115 000,00
	Total chapitre 45... : opérations pour le compte de tiers	115 000,00		Total chapitre 45... : opérations pour le compte de tiers	115 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	132 000,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	132 000,00

Suite à une question de Denis CAVERT sur le remboursement du DILICO l'année prochaine par l'État, Bruno GRANGE annonce qu'il n'y a pas de nouvelle et qu'il ne croit pas que l'État se déleste pour une somme totale de 1 milliard d'euros.

Suite à une question de Denis CAVERT sur l'explication de retard de paiement de la Trésorerie, madame le Maire indique qu'elle est intervenue directement auprès de la cheffe de la Trésorerie de Caluire et Cuire pour insister et développer un argumentaire auprès du service comptable de l'État afin que les entreprises des différents chantiers de la ville soient payées en temps et en heure et cela a fonctionné malgré les sous-effectifs du poste comptable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ D'approuver la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Finances

10 – Admission en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : Bruno GRANGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation de demandes d'admissions en non-valeur déposées par madame CHAMBON-RICHERME Véronique, Chef de service comptable du SGC de CALUIRE;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par madame

le trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ou que montant de la dette est en dessous du seuil de recouvrement ;

Madame CHAMBON-RICHERME Véronique, Chef de service comptable du SGC de CALUIRE, présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 13 885,41 €, réparti sur 9 titres de recettes émis entre 2021 et 2024 pour 5 débiteurs distincts.

Parmi ces créances irrécouvrables, Bruno GRANGE explique que l'on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). **Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur**, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). **Pour ces créances éteintes, la ville et le SGC ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.**

Le total des 9 créances d'un montant de 13 885,41 € est réparti comme suit :

6541 : Créances admises en non-valeur pour un montant de 13 778,91 €

6542 : Créances éteintes pour un montant de 106,50 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ D'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2025 :

- compte 6541- pertes sur créances irrécouvrables la somme de 13 778,91 €.

- compte 6542 – créances éteintes la somme de 106,50 €.

2°/ D'approuver l'opération comptable résultant de cette admission en non-valeur.

Vie sportive et intercommunalité sportive

11 – Subvention exceptionnelle Association «Club Bouliste Dardilly»

Rapporteur : Bernard PAGET

Bernard PAGET explique que l'association sportive «Club Bouliste Dardilly» a été sollicitée par la Fédération Française du Sport Boules et par le Comité Bouliste du Rhône et Métropole de Lyon pour organiser le Championnat de France Quadrette (masculins, féminins et jeunes).

Il détaille l'évènement qui se déroulera sur trois jours, les vendredis 18, samedi 19 et dimanche 20 juillet 2025 au boulodrome du Paillet à Dardilly.

Cette compétition nationale rassemblera plus de 3 000 personnes tout au long du week-end (joueurs, accompagnateurs, spectateurs).

Cet évènement promet une belle mise en lumière de la commune de Dardilly et une dynamique économique pour les commerçants locaux.

Pour donner de la visibilité au club et à la commune et assurer un accueil de qualité, Bernard PAGET annonce que l'association envisage d'investir dans des t-shirts floqués pour l'ensemble du staff.

Christelle TEIXEIRA VALPASSOS demande si les parkings ont des capacités suffisantes pour accueillir le nombre de boulistes sur trois jours avec cette affluence.

Bernard PAGET explicite le dispositif de stationnement organisé à cette occasion ; Par exemple les bus TCL ne monteront pas jusqu'au Paillet. Il relate l'expérience du flux très important qui est géré lors du tournoi de Pentecôte. Il faudra être vigilant en effet. Et il ajoute que les agriculteurs ont été prévenus et seront facilités pour leurs déplacements.

Jean-Luc DUPERRIER estime que l'on peut espérer des retombées économiques pour les commerçants dardillois et dans la zone hôtelière également.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association «Club Bouliste Dardilly» afin de soutenir le club et prendre en charge une partie des frais engendrés par l'organisation d'une compétition nationale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association «Club Bouliste Dardilly».

2°/ Que les crédits seront prélevés sur le compte 65748– fonction 30 du budget de l'exercice en cours.

Vie sportive et intercommunalité sportive

12 – Subvention exceptionnelle Subvention exceptionnelle Association «TEAM COMPET' VILLEDIEU»

Rapporteur : Bernard PAGET

Bernard PAGET annonce que l'association sportive «TEAM COMPET' VILLEDIEU » est composée d'une équipe de 6 cavalières dardilloises qui participeront aux Championnats de France équestre. Ces cavalières représentent la «TEAM COMPET' VILLEDIEU» domiciliée à Dardilly 12 chemin de la Brochetière.

Ces Championnats de France sont le Générali Open de France, organisé chaque année du 19 au 27 juillet 2025, à Lamotte Beuvron en Loire et Cher.

Il précise également que les Championnats de France d'équitation constituent l'un des événements majeurs du calendrier équestre national. Ils rassemblent chaque année des cavaliers et cavalières venus de toute la France.

En plus de l'exigence sportive, cet événement implique une logistique et des frais conséquents, incluant notamment le transport des chevaux et des cavaliers, la location des boxes, les frais d'engagement et l'hébergement des participantes.

Afin de soutenir les initiatives sportives locales et la représentation de la commune de Dardilly à un événement national, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association «TEAM COMPET' VILLEDIEU» pour couvrir une partie des frais engendrés par la compétition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 28 POUR, décide

1°/ D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association «TEAM COMPET' VILLEDIEU»

2°/ Que les crédits seront prélevés sur le compte 65748– fonction 30 du budget de l'exercice en cours.

VI - Questions diverses

Suite à une question de Christelle TEIXEIRA VALPASSOS sur le lot CVC Evolution, Florence SCHREINEMACHER répond qu'il concerne le bâtiment actuel de la petite enfance, la crèche du Levant.

Agenda à venir

- **Mercredi 20 mai de 14h à 16h à Dardilly** : animation hérisson avec France Nature Environnement. Contact projetsnature@mairie-dardilly.fr
- **Jeudi 22 mai à 20h30 à l'église Saint Claude** : Dodecaphonia chante Marc-Antoine Charpentier
- **Vendredi 23 mai** : Fête des voisins

- **Vendredi 23 mai à 20h30 à L'Aqueduc** : « Descentes de lits » pièce de théâtre de Dardilly Darmothes Théâtre
- **Samedi 24 mai à 9h à L'Aqueduc** : opération ramassage de mégots avec Dardilly en Transition et Megothon
- **Samedi 24 mai de 9h30 à 11h30 à L'Esplanade** : les élus à la rencontre des habitants
- **Samedi 24 mai à 21h à L'Aqueduc** : « La vie des Rails » pièce de théâtre de Dardilly Darmothes Théâtre
- **Dimanche 25 mai à 17h à l'école de musique** : Concert « Bach en ré » avec l'orchestre BachRock, le Carillon de Papageno et Musicalia
- **Mercredi 4 juin de 10h à 12h à L'Aqueduc** : Atelier « le sucre, 1er carburant du corps : comprendre sa place dans notre alimentation » à partir de 8 ans, gratuit sur inscription auprès du CCAS
- **Mercredi 4 juin de 14h à 16h dans le Bois de Serres** : rallye nature à la découverte de la vie aquatique avec la Fédération de Pêche. Contact projetsnature@mairie-dardilly.fr

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 1^{er} juillet 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire,
Martine LÉVY-NEUMAND

Le maire,
Rose-France FOURNILLON